

Nice le 28 août 2013

Charte spécifique au département INFORMATIQUE

Ce document a pour objectif de rappeler quelques points importants concernant le déroulement des études au sein du département, et aussi de vérifier que chaque étudiant en a bien été informé.

- **Qui répond à vos questions ?** En dehors des questions sur les cours qui sont traitées par l'enseignant concerné (chargé de TD / TP ou responsable du cours), toutes les autres questions (emplois du temps, absences, notes, ...) doivent être adressées au directeur d'études (DE) de votre semestre, en l'occurrence Madame Mireille Blay pour le S1T.
- **La communication avec les enseignants ou les services administratifs** se fait le plus souvent par courrier électronique, et les listes de diffusion utilisent exclusivement votre adresse unice.fr.
- **Les emplois du temps** sont souvent répétés d'une semaine sur l'autre mais peuvent aussi parfois changer car toutes les matières n'ont pas les mêmes volumes horaires et les nombreux intervenants extérieurs peuvent avoir des contraintes professionnelles fortes. Dans tous les cas, l'emploi du temps définitif de la semaine S+1 est affiché le jeudi de la semaine S.
- Aucune demande de modification de l'emploi du temps ne peut être faite directement au secrétariat, seul le DE est autorisé à les valider.
- En fin de semestre, même s'il n'y a plus de cours programmé, les étudiants doivent rester disponibles pour travailler sur des projets ou pour d'éventuelles soutenances. Les dates de fin de semestre sont celles des jurys et sont affichées dans le hall du bâtiment informatique.
- Vous devez lire attentivement le point sur les absences précisé dans l'annexe spécifique au département Informatique des MCC (Modalités de Contrôle des Connaissances). Une absence correspond à une séance de 1h.
- Les boissons et la nourriture sont strictement interdites dans les salles pédagogiques.
- Lorsque vous êtes en pause ou quand vous circulez au sein de l'IUT, vous devez rester calme et éviter de perturber les autres personnes qui travaillent : étudiants en cours, administratifs ou enseignants qui corrigent peut-être vos copies de DS. Tout simplement, l'IUT est un lieu de travail sur lequel vous devez vous comporter comme si vous étiez en entreprise !

Je soussigné (Prénom NOM)

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'IUT et des MCC ainsi que des points spécifiés sur ce document.

A Nice le septembre 2013 (signature) :